

les acteurs de la compétence



CPF ET SOUS-TRAITANCE

Vous proposez des actions de formation sur MonCompteFormation ?

Sécurisez le recours à la sous-traitance en réalisant ces vérifications préalables **obligatoires** dans le cadre du CPF, à compter du 1^{er} avril 2024*

* En application du décret du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au CPF

A qui puis-je sous-traiter ? les points de contrôle

Étape 1

Le sous-traitant est-il détenteur d'un numéro de déclaration d'activité ?

➤ Vérifier sur l'[annuaire des entreprises](#)

- ✗ Non.
Je ne peux pas signer avec ce sous-traitant
- ✓ Oui.
Je passe à l'étape suivante

Étape 2

Le sous-traitant est-il actuellement en période de déréféré sur le portail MonCompteFormation ?

- ✗ Oui.
Je ne peux pas signer avec ce sous-traitant
- ✓ Non.
Je passe à l'étape suivante

Étape 3

Le sous-traitant est-il sous le régime de l'auto-entrepreneur ?

➤ Vérifier son attestation téléchargeable sur le [site de l'URSSAF](#)

- ✓ Oui.
Je peux signer avec ce sous-traitant
- ✓ Non.
Je passe à l'étape suivante

Étape 4

Le sous-traitant est-il détenteur de la certification Qualiopi ?

➤ Vérifier sur l'[annuaire des entreprises](#)

- ✗ Non.
Je ne peux pas signer avec ce sous-traitant sauf s'il est sous le régime de l'auto-entrepreneur
- ✓ Oui.
Je passe à l'étape suivante

Étape 5

Le sous-traitant est-il "habilité à former" pour la certification professionnelle visée ?

➤ Consulter la fiche de la certification sur le [site de France compétences](#)

- ✓ Oui.
Je peux signer avec ce sous-traitant
- ✓ Non.
La sous-traitance ne peut porter que sur une ou des parties de l'action, sans correspondre à un bloc de compétence complet

Comment puis-je sous-traiter ?

1 En respectant un plafond de sous-traitance exprimé en pourcentage de votre chiffre d'affaires réalisé sur MonCompteFormation.

Plafond fixé par arrêté ministériel à 80% du chiffre d'affaires réalisé sur MonCompteFormation sur une même année civile.

2 En respectant l'obligation de signer un contrat de sous-traitance précisant les mentions obligatoires.

Missions confiées, contenu et sanction de la formation, moyens mobilisés, conditions de réalisation et de suivi de l'action, durée, période de réalisation, montant de la prestation.

➤ Un [modèle de contrat](#) est disponible (réservé aux adhérents)

3 En respectant l'interdiction pour le sous-traitant de sous-traiter l'exécution de l'action qui lui a été confiée.

Réservé aux adhérents

i Pour aller plus loin

Retrouvez sur votre espace adhérent :

- les [précisions](#) sur les dispositions du RNQ applicables aux sous-traitants du CPF
- une [FAQ](#) et une [fiche pratique](#) sur la sécurisation du recours à la sous-traitance dans le secteur de la formation
- les alternatives à la sous-traitance offertes par le droit du travail ([FAQ](#) et [modèles de contrats de travail](#))

MON COMPTE FORMATION